



Solidarité Taxe foncière et indivision

Par Staphene

Bonjour,

Je me sépare de ma compagne avec qui je suis pacsé et avec laquelle nous avons un bien en indivision 50/50 et nous ne sommes pas en séparation de biens.

J'ai payé pendant toutes les années du pacs les taxes foncières, d'habitation, et d'ailleurs toutes les autres charges de la maison à savoir entre autre les crédits rattachés et les assurances.

Mon avocat doit négocier avec son avocat les modalités de séparation.

J'ai bien noté que je ne peux rien récupérer du crédit payé vu que cela entre dans le cadre du soutien familial.

Mais qu'en est-il des impôts locaux:

Mon avocat m'a bizarrement dit que la taxe foncière entre dans le même cadre et que je ne peux rien récupérer.

Je lui ai signalé qu'il y a un texte des impôts qui dit le contraire (n°BOI-IF-TFB-10-20-10) ce à quoi il me répond que c'est rattaché à la maison.

Comme si ils ne pouvaient pas inclure ça dans les négociations.

Alors ma question est la suivante:

Qu'en est-il vis à vis de cet impôt, de la taxe d'habitation aussi ainsi que des assurances pour la maison.

Est-ce que ça doit peut-être être inclus dans les négociations ou alors je dois encore prendre un avocat pour réclamer cet argent.

Merci d'avance pour votre aide